

# S.I.V.O.S.A.S.

**Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt /st Sulpice**

Siège social : Mairie d'Abbecourt- 60430

Tel : 09.62.60.44.03

sivosas@orange.fr

## **PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU 03 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 03 novembre 2021 à dix neuf heures, s'est réuni le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt saint Sulpice (SIVOSAS)

Étaient présents les délégués suivants :

### Membre Titulaires :

DOUCHET Olivier, TASTAYRE Patrick, DELUCHEUX Claudine, GOSSART Brigitte, MAUDIQUET Noëlle.  
BONTEMPS Christophe absent a donné procuration à CHARBAULT Sébastien

### Membre Suppléants :

THOMAS Ginette, CHARBAULT Sébastien, EVAIN Mireille

### Invités :

Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques (Maire Abbecourt),  
Monsieur VAN der HAEGEN Philippe (Maire Saint-Sulpice), absent excusé

Étaient absents excusés : LEOURIER Aurélie, OLLIVIER Christian, NIQUET Hélène, BOURDON Maryse, FAVINO Cécile, FLECHY Delphine, POESSEL Romain,

La séance est présidée par Monsieur Olivier DOUCHET, Président.

Mme DELUCHEUX Claudine est désignée secrétaire de séance.

Le Comité pouvant ainsi valablement délibérer est déclaré régulièrement constitué.

La séance est ouverte à 19 heures 15.

## **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 septembre 2021**

Mr DOUCHET Olivier, Président du SIVOSAS, demande aux personnes présentes si des modifications sont à apporter au précédent compte rendu ? Aucune modification est demandée

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **II – INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES**

Suite à des départs de conseillers municipaux, nous devons procéder à leur remplacement.

Saint Sulpice : Mme GAVOIS Céléna titulaire, remplacée par M. OLLIVIER Christian  
Abbecourt : M. LE GAL Michel suppléant, remplacé par Mme EVAIN Mireille

Aucune objection.

Leur nomination est approuvée à l'unanimité.

## **III – INTEGRATION D'UN NOUVEAU TITULAIRE POUR LA COMMISSION OUVERTURE DE PLIS (DSP)**

Lors de la réunion du comité du 21/09/2021, Madame Céléna GAVOIS a été désignée membre suppléante de la commission d'ouverture des plis (DSP).

Madame Céléna GAVOIS a depuis démissionné de son poste de conseillère municipale de Saint Sulpice et a été remplacée par Monsieur Christian OLLIVIER en tant que délégué au SIVOSAS.

Le comité, à l'unanimité, désigne Monsieur Christian OLLIVIER membre suppléant de la commission d'ouverture des plis (DSP)

## **IV - D S P (Délégation de Service Public), lancement de l'appel d'offres**

Suite à la réunion du 11 octobre 2021 entre l'ADTO et les membres de la commission appel d'offre, le règlement de l'appel d'offre relatif à la DSP périscolaire est finalisé.

Différents points ont fait l'objet de modifications dont page 11 les sorties des enfants hors période scolaire qui ont été validés par l'ILEP et page 13 préciser que tout document doit porter le logo du SIVOSAS.

## **V – ILEP**

Avenant au marché de prestation de service :

Les missions de service public afférentes à l'exploitation de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, des mercredis et de l'accueil extrascolaire de notre syndicat ont été

confiées à l'ILEP par un acte d'engagement signé le 22 novembre 2018 et par des avenants du 15/01/2020 et du 10/03/2020.

Conformément à la délibération n°D2021018 du 21/09/2021, la procédure de mise en concurrence du contrat de concession du service public a été lancée, mais compte tenu des délais de cette procédure, Monsieur le Président propose d'établir un avenant afin de prolonger le contrat actuel jusqu'au 28 février 2022.

Le comité, à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet.

#### Convention pour le remplacement du Personnel :

Le comité à l'unanimité décide d'établir une convention de prestation de service, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021 avec l'association ILEP dans le cadre du remplacement temporaire du poste de GARCIA Karine, en longue maladie, par une animatrice de l'ILEP

Le comité autorise le Président à signer tout document nécessaire à cet effet

La convention sera annexée à la présente délibération

#### Heures de ménage :

Après analyse des temps de ménage actuel et des règles de ménage dans les locaux scolaires, nous sommes contraints d'augmenter le temps de cette prestation. Cela impacte le temps de travail du personnel du SIVOSAS et de l'ILEP. Ce temps fera l'objet d'une nouvelle analyse à la fin de la crise sanitaire. Le coût approximatif pour 3 mois est de 2179 €.

Le comité à l'unanimité décide d'établir une convention de prestation de service, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2021 avec l'association ILEP suite à l'augmentation des heures de ménage dans l'école d'Abbecourt (personnel ILEP).

Le comité autorise le Président à signer tout document nécessaire à cet effet

La convention sera annexée à la présente délibération

#### Information sur les absences :

Le budget du remplacement du personnel est important. Il a été prévu 10000 € et actuellement nous enregistrons à fin septembre un coût de 23640 €.

Sur 2020, il a été enregistré 22,1 jours d'absence.

## **VI – INFORMATION SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Les lignes directrices de gestion ont été introduites par la loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 06 août 2019 qui modifie la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en ajoutant l'article 33-5.

L'objectif est de constituer un document de référence pour la Gestion des Ressources Humaines et la mise en œuvre d'une politique sociale.



Elle est établie pour 6 ans et révisable tous les 3 ans.

Le document des lignes directrices du SIVOSAS sera adressé au Comité Technique du Centre de Gestion qui donnera son avis.

## VII – ASSISTANT DE PREVENTION

Dans le cadre de la révision du document unique (document reprenant l'exhaustivité des risques physiques et psychologiques aux différents postes de travail). Nous devons nommer un assistant de prévention qui participera à la révision de ce document.

M. DOUCHET propose Madame Guylène Aleixo.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## VIII – ADMISSION EN NON VALEUR

L'état des restes à recouvrer fait apparaître un titre non soldé de 2018 pour un montant total de 7,50 €. Les différentes procédures de recouvrement ont été diligentées mais sans succès.

Le Président propose de mettre cette somme en non valeur.

Le comité décide à l'unanimité

- d'admettre ce titre (détail en annexe) en non-valeur.
- de transférer 8 € du 60632 vers le 6541

## IX– QUESTIONS DIVERSES

Nous devons procéder au renouvellement des contrats des photocopieurs, une analyse est en cours. Nous avons consulté 3 fournisseurs différents.

Dans un objectif de convivialité, de rencontre avec le personnel et de fin d'année civile, nous envisageons d'organiser une rencontre entre le personnel du périscolaire et les élus dans le cadre d'un apéritif dinatoire le 16 décembre 2021 à 19 h00. Le lieu reste à définir en fonction de la disponibilité de la maison du village.

Plus aucunes questions. La séance est levée à 20 h 40.

Claudine DELUCHEUX

**Secrétaire**

Olivier DOUCHET

**Le Président**

